



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 21 février 2018

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 février 2018 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Robert Fontaine	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 janvier 2018
- 4.2 Suivi des procès-verbaux

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
  - 5.3.1 Appropriation de surplus – Fonds de cours d'eau 2017
  - 5.3.2 Modification de la résolution CM2018-01-06 – Appropriation de surplus à des fins budgétaires – Prévisions budgétaires 2018
  - 5.3.3 Affectation des soldes non utilisés – Exercice financier 2017 – Appropriation de surplus affectés – Département «Aménagement»
    - 5.3.3.1 Catégorie de fonctions «Fête régionale de la famille»
    - 5.3.3.2 Catégorie de fonctions «Planificateur ÉLÉ»



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.3.3.3 Catégorie de fonctions «Fonds social des employés»
- 5.3.4 Affectation des soldes non utilisés – Exercice financier 2017 – Appropriation de surplus affectés – Département «Développement économique»
  - 5.3.4.1 Catégorie de fonctions «Économie sociale»
  - 5.3.4.2 Catégorie de fonctions «Nouveaux Entrepreneurs»
  - 5.3.4.3 Catégorie de fonctions «Fonds INNOVE pour l'amélioration de la productivité»
- 5.4 MMQ – Ristourne 2017
- 5.5 Compensation – Collecte sélective
- 5.6 Bail du 386, rue Saint-Edmond
  
- 6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**
  - 6.1 Rapport annuel de gestion des matières résiduelles - 2017
  - 6.2 Comité consultatif agricole et Comité de suivi PDZA
  - 6.3 Membres « Producteurs agricoles » 2018-2019
  
- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
  - 7.1 FDMC – Projet régional de bornes de réparation de vélos
  - 7.2 P.É.P.I.N.E.S. – Projet interrégional Défi parité – Création d'un comité-mixte d'égalité
  
- 8.0 AVIS DE MOTION**
  
- 9.0 RÈGLEMENT**
  - 9.1 Adoption du règlement de remplacement – Règlement édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
  
- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
  - 10.1 Équipe MRC
    - 10.1.1 Bilan du plan de travail 2017
    - 10.1.2 Plan d'action pour 2018
    - 10.1.3 Portes ouvertes
  - 10.2 Acte de cession à la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette – Adjudication du lot 5 4 486 183 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Coaticook
  - 10.3 Planification stratégique
    - 10.3.1 Version préliminaire
    - 10.3.2 Processus de consultation
  
- 11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**
  - 11.1 Procès-verbal de la session extraordinaire du Comité administratif (CA) du 17 janvier 2018
  - 11.2 Procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 14 février 2018
  - 11.3 Compte rendu du Comité de gestion de l'eau (CGE) du 17 janvier 2018
  - 11.4 Compte rendu du Comité consultatif en transport du 9 février 2018
  - 11.5 Compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 21 février 2018



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**12.0 RECOMMANDATIONS**

- 12.1 Comité administratif du 14 février 2018
  - 12.1.1 MRC de Matawinie et MRC des Laurentides – Sûreté du Québec – Facture pour les services policiers
  - 12.1.2 Table des MRC de l'Estrie (TME) – Plan d'action gouvernemental sur la participation économique et la participation sociale (FQIS)
- 12.2 Comité de gestion de l'eau (CGE) du 17 janvier 2018
  - 12.2.1 Travaux de restauration de la Meder
  - 12.2.2 Forum sur les changements climatiques et l'eau
- 12.3 Comité consultatif en transport du 9 février 2018
  - 12.3.1 Projet de plate-forme estrienne de transport durable
- 12.4 Comité de développement économique du 6 février 2018
  - 12.4.1 Plan de marketing

**13.0 CORRESPONDANCE**

- 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 13.2 CAB – Merci pour l'édition 2017
- 13.3 FQM – Communiqué de presse

**14.0 RAPPORTS**

- 14.1 Préfet
- 14.2 Délégations et porteurs de dossier
- 14.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 14.4 Autres informations et/ou rapports

**15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h31 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Il souhaite une bienvenue particulière au conseiller Monsieur Robert Fontaine qui assistera dorénavant aux rencontres à titre de représentant de la municipalité de Saint-Malo. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Messieurs Serge Rodier, citoyen de Compton et Étienne Marcoux, porte-parole de Québec Solidaire, section Estrie, dans un souci d'une eau potable de qualité pour tous les citoyens du Québec, sont venus demandés aux membres du conseil de la MRC de faire des pressions afin que les projets de loi présentés par la Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et porte-parole de Québec Solidaire, Madame Marie Massé, soient les n° 899 «*Loi visant à reconnaître l'autonomie des municipalités en matière d'aménagement du territoire et de protection des sources d'eau potable*», présentée le 7 juin 2017



## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

et le n°990 «Loi interdisant la fracturation hydraulique et la stimulation chimique des puits sur tout le territoire du Québec», présenté le 13 juin 2017, soient tous deux discutés à l'Assemblée nationale. Ils invitent également les élus à participer le 24 mars prochain à Drummondville à une rencontre organisée par le Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) et à adopter, si ce n'est déjà fait, un règlement modifiant le rayon de protection comme 350 autres municipalités au Québec, dont Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette et Stanstead-Est.

CM2018-02-35

### 3.0 ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

#### VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

#### ADOPTION

### 4.0 PROCÈS-VERBAUX



CM2018-02-36

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2018**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 janvier 2018 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 janvier 2018 (avec Monsieur Simon Madore comme élu responsable du développement économique) comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 426 036,46 \$ payés au 21 février 2018, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2018-02-37

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 24 902,89 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 24 902,89 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018, pour le mois de janvier, comme ici au long reproduit.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2018-02-38

**5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

**5.3.1 APPROPRIATION DE SURPLUS – FONDS DE COURS D’EAU 2017**

**ATTENDU** que des projets ont été approuvés pour de l’aide financière au Fonds de cours d’eau de la MRC de Coaticook au cours de l’année 2017;

**ATTENDU** les projections de décaissement pour l’année budgétaire 2017 à ce niveau ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d’approprier un montant additionnel de 353 \$ du surplus affecté pour le projet «Fonds de cours d’eau» de la MRC de Coaticook 2017.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

**ADOPTION**

CM2018-02-39

**5.3.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CM2018-01-06 – APPROPRIATION DE SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

**ATTENDU** qu’aux termes de la résolution CM2017-11-231, le conseil de la MRC a adopté les prévisions budgétaires de la Partie I pour l’exercice financier 2018 d’un total de 4 496 813 \$ comprenant entre autres celles pour le département «Aménagement», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d’un montant de 2 425 032 \$ ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2018-01-16, le conseil de la MRC a entériné l'appropriation des surplus affectés pour un montant total de 218 612 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Cours d'eau*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» pour un montant de 13 151 \$ ;

**ATTENDU** que le solde au 31 décembre 2017 du surplus affecté au sein de la Partie I, du département «*Aménagement*» pour le projet «*Cours d'eau*» est de 6 648 \$, soit une différence de 6 503 \$ ;

**ATTENDU** qu'il est donc opportun de réduire le montant des prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 liées au projet «*Fonds de Cours d'eau*» d'un montant de 6 503 \$ et par conséquent l'appropriation du surplus affecté lié au projet «*Cours d'eau*» du même montant, afin de respecter l'équilibre budgétaire ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Économie sociale*» au sein de la Partie I et du département «*Développement économique*» pour un montant de 48 326 \$ ;

**ATTENDU** que le solde au 31 décembre 2017 du surplus affecté au sein de la Partie I, du département «*Aménagement*» pour le projet «*Économie sociale*» est de 32 066 \$, soit une différence de 16 260 \$ ;

**ATTENDU** qu'il est donc opportun de réduire le montant des prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 liées au projet «*Économie sociale*» d'un montant de 16 260 \$ et par conséquent l'appropriation du surplus affecté lié au projet «*Économie sociale*» du même montant, afin de respecter l'équilibre budgétaire ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier la résolution CM2018-01-16 à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de modifier la résolution CM2018-01-16 du conseil de la MRC et elle se lira dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Aménagement*» au sein de la Partie I telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 125 000 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Législation*» au sein de la Partie I telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 501 \$ ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Sécurité publique*» au sein de la Partie I telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 584 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Développement culturel*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 6 000 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Transport collectif*» au sein de la Partie I telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 250 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Plans & règlements*» au sein de la Partie II telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 000 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Fédération québécoise des municipalités*» au sein de la Partie IV telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 4 384 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Ventes pour taxes*» au sein de la Partie IV telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 767 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Protection contre les incendies*» au sein de la Partie VII telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 17 524 \$ ;

**Appropriation du surplus affecté**

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Famille*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» d'un montant de 8 000 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Planificateur*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» pour un montant de 1 000 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Fonds social*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» pour un montant de 69 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Cours d'eau*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» pour un montant de 6 648 \$ ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Matières résiduelles*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» pour un montant de 35 397 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Économie sociale*» au sein de la Partie I et du département «*Développement économique*» pour un montant de 32 066 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Nouveaux entrepreneurs*» au sein de la Partie I et du département «*Développement économique*» pour un montant de 38 000\$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Productivité*» au sein de la Partie I et du département «*Développement économique*» pour un montant de 74 669\$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approprier les surplus libres accumulés de 2017 pour les montants tels que décrits à la présente, pour un montant total de 160 010 \$ et de s'approprier un surplus affecté d'un montant total de 195 849 \$ pour les montants tels que décrits à la présente, pour un grand total de 355 859 \$ afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.»
- ▶ de modifier également la teneur de la résolution CM2017-11-231 du conseil de la MRC afin de réduire les dépenses afin de maintenir l'équilibre au niveau des prévisions budgétaires de l'exercice 2018 de la Partie «I» :
  - ▶ d'un montant de 6 648 \$ au niveau du département «*Aménagement*», catégorie de fonctions du «*Hygiène du milieu – cours d'eau, Fonds de cours d'eau*», poste budgétaire 02 46001 996, pour un montant de 31 503 \$ au lieu de 38 151 \$ ;
  - ▶ d'un montant de 16 260 \$ au niveau du département «*Développement économique*», catégorie de fonctions du «*Aménagement, urbanisme et développement économique, Fonds d'Économie sociale*», poste budgétaire 02 46001 996, pour un montant de 72 066 \$ au lieu de 88 326 \$.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

**5.3.3 AFFECTION DES SOLDES NON UTILISÉS – EXERCICE FINANCIER 2017 – APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉS – DÉPARTEMENT «AMÉNAGEMENT»**

CM2018-02-40

**5.3.3.1 CATÉGORIE DE FONCTIONS «FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE»**

**ATTENDU** que la MRC organise annuellement la fête régionale de la famille ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2017 de cette activité pour des éditions futures de l'événement ;

**ATTENDU** que le solde devant être réservé à la Fête au 31 décembre 2017 est de 8 844 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2017, de la Partie «I» à même le département «Aménagement» un montant de 8 844 \$ au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2018-02-41

**5.3.3.2 CATÉGORIE DE FONCTIONS «PLANIFICATEUR ÉLÉ»**

**ATTENDU** qu'un planificateur familial Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) est distribué gratuitement à l'ensemble des familles ayant un enfant d'âge préscolaire ou primaire du territoire de la MRC et ce, depuis 6 ans ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2017 de ce fonds pour des parutions et des dépenses futures au profit dudit outil ;

**ATTENDU** que le solde devant être réservé au Planificateur ÉLÉ au 31 décembre 2017 est de 1 353 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2017, de la Partie «I» à même le département «Aménagement» un montant de 1 353 \$ au profit du Planificateur ÉLÉ de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2018-02-42

**5.3.3.3 CATÉGORIE DE FONCTIONS «FONDS SOCIAL DES EMPLOYÉS»**

**ATTENDU** qu'un fonds social des employés de la MRC de Coaticook fut créé ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2017 de ce fonds pour des dépenses futures au profit des employés de la MRC ;

**ATTENDU** que le solde devant être réservé au Fonds social au 31 décembre 2017 est de 865 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Robert Fontaine  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2017, de la Partie «I» à même le département «Aménagement» un montant de 865 \$ au profit du Fonds social des employés de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

**5.3.4 AFFECTATION DES SOLDES NON UTILISÉS - EXERCICE FINANCIER 2017 - APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉS - DÉPARTEMENT «DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE»**

CM2018-02-43

**5.3.4.1 CATÉGORIE DE FONCTIONS «ÉCONOMIE SOCIALE»**

**ATTENDU** que la MRC a procédé à la création d'un Fonds économie sociale ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2017 de ce fonds pour des dépenses futures ;

**ATTENDU** que le solde devant être réservé au Fonds économie sociale au 31 décembre 2017 est de 32 066 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar

**APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

**IL EST RÉSOLU** d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2017, de la Partie «I» à même le département «Développement économique» un montant de 32 066 \$ au profit du Fonds d'économie sociale (ÉcSoc) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2018-02-44

**5.3.4.2 CATÉGORIE DE FONCTIONS «NOUVEAUX ENTREPRENEURS»**

**ATTENDU** que la MRC a procédé à la création d'un Fonds nouveaux entrepreneurs ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2017 de ce fonds pour des dépenses futures ;

**ATTENDU** que le solde devant être réservé au Fonds nouveaux entrepreneurs au 31 décembre 2017 est de 33 259 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU** d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2017, de la Partie «I» à même le département «*Développement économique*» un montant de 33 259 \$ au profit du Fonds nouveaux entrepreneurs (NE) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-02-45

**5.3.4.3 CATÉGORIE DE FONCTIONS «FONDS INNOVE POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ»**

**ATTENDU** que la MRC a procédé à la création du Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité de la MRC de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'il a lieu d'affecté la différence entre le montant prévu au budget 2017 et la dépense réelle du poste budgétaire «Fonds d'attraction de la main d'œuvre» au sein du département de «Développement économique» pour l'année 2017 ;

**ATTENDU** que le montant devant être affecté au Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2017 est de 44 915 \$ ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Marie-Ève Breton  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2017, de la Partie «I» à même le département «Développement Économique» un montant de 44 915 \$ au profit du Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

**ADOPTION**

**5.4 MMQ – RISTOURNE 2017**

La Mutuelle des municipalités du Québec versera à ses membres sociétaires une ristourne de 3 M \$, au terme de l'exercice financier 2017. La MRC de Coaticook recevra à cet effet une ristourne de 1 898 \$ suivant le renouvellement des assurances pour la prochaine année. N'eut été de la réclamation suite à l'erreur lors de la surveillance de chantier lors de travaux effectués à Waterville, la ristourne de la MRC aurait été de 2 285,50 \$. La MRC a reçu 25 319 \$ de ristourne depuis les débuts de la MMQ.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2018-02-46

**5.5 COMPENSATION – COLLECTE SÉLECTIVE**

**ATTENDU** qu'en novembre 2004, le gouvernement du Québec adoptait le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* ;

**ATTENDU** que ce règlement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005 ;

**ATTENDU** qu'en décembre 2002, la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été modifiée afin d'accorder au gouvernement le pouvoir de réglementer afin de permettre aux municipalités d'être compensées pour les services qu'elles rendent en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles et d'établir les principales modalités de mise en œuvre de ce régime de compensation ;

**ATTENDU** que Recyc-Québec a procédé à l'annonce des versements des compensations aux municipalités selon les critères de distribution qui ont fait l'objet d'une entente au sein du comité des négociations ;

**ATTENDU** que les compensations pour les municipalités de la MRC pour l'année 2017 sont de 179 925 \$ ;

**ATTENDU** que la répartition est basée sur une pondération relative des coûts des contrats privés ou leurs équivalents, à cette fin les coûts de collecte (incluant la collecte des plastiques agricoles), de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables sont considérés ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un tableau représentant les portions des remboursements en fonction des quotes-parts payées en 2017 pour la collecte sélective de même que pour le plastique agricole et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter la répartition proposée pour la compensation de Recyc-Québec pour la collecte sélective pour 2017, pour un montant à recevoir de 179 925 \$, comme suit :

MUN	Part de la compensation à recevoir				Total à recevoir
	Critère de répartition Producteurs bovins	Compensation à recevoir pour 2017	Critère de répartition Unités de logement	Compensation à recevoir pour 2017	
BAO	26	4 785 \$	279	12 129 \$	<b>16 914 \$</b>
COA		0 \$		0 \$	<b>0 \$</b>
COM	61	11 225 \$		0 \$	<b>11 225 \$</b>
DIX	15	2 760 \$	294	12 781 \$	<b>15 542 \$</b>
EAH	7	1 288 \$	149	6 478 \$	<b>7 766 \$</b>
MAR	14	2 576 \$	188	8 173 \$	<b>10 749 \$</b>
STH	19	3 496 \$	435	18 911 \$	<b>22 407 \$</b>
STM	24	4 417 \$	242	10 521 \$	<b>14 937 \$</b>
STV	5	920 \$	69	3 000 \$	<b>3 920 \$</b>
STEE	43	7 913 \$	198	8 608 \$	<b>16 521 \$</b>
STAE	23	4 232 \$	329	14 303 \$	<b>18 535 \$</b>
WAT	15	2 760 \$	889	38 648 \$	<b>41 408 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>252</b>	<b>46 373 \$</b>	<b>3 072</b>	<b>133 551 \$</b>	<b>179 925 \$</b>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ de verser, lors de la réception des chèques, la totalité des montants reçus de RECYC-QUÉBEC aux municipalités locales de la MRC selon le pourcentage effectivement payé par chacune d'entre elles, tel que présenté dans le tableau utilisé aux fins des présentes.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

**ADOPTION**

CM2018-02-47

**5.6 BAIL DU 386, RUE SAINT-EDMOND**

**ATTENDU** que la direction générale présente le détail des sommes dues par le locataire du 386, rue Saint-Edmond à Coaticook, pour un total de 3 785,36 \$ en date du 14 février 2018 ;

**ATTENDU** qu'il ne s'agit pas du premier retard du locataire ;

**ATTENDU** que le bail en vigueur se termine le 30 juin 2018 ;

**ATTENDU** qu'en vertu dudit bail, le nouveau loyer et les autres conditions du bail, s'il y a lieu, doivent être négociés d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**ATTENDU** que la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation foncière est de 116 400 \$ ;

**ATTENDU** que la toiture devra être réparée prochainement et le coût est estimé à 15 000 \$ ;

**ATTENDU** que le 386, rue Saint-Edmond et le centre administratif de la MRC partagent l'accès par la rue Saint-Edmond, de même que l'immeuble à logements à l'arrière, par servitude de passage ;

**ATTENDU** que diverses options sont présentées au conseil de la MRC, ainsi que leurs impacts ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'informer le locataire du 386, rue Saint-Edmond à Coaticook, que la MRC de Coaticook souhaite renouveler le bail pour l'année 2018-2019 aux mêmes conditions qui prévalent dans le bail actuel, toutefois s'il accuse un retard, quel qu'il soit au 30 juin 2018, il n'y aura pas de renouvellement de bail et il devra alors quitter les lieux, sans autre avis ou recours.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

**ADOPTION**

**6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

CM2018-02-48

**6.1 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 2017**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport de gestion des matières résiduelles pour l'année 2017 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que la greffière en résume les grandes lignes et faits saillants ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le rapport annuel de gestion des matières résiduelles pour l'année 2017, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2018-02-49

**6.2 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE ET COMITÉ DE SUIVI PDZA**

**ATTENDU** que la MRC a un Comité consultatif agricole (CCA) depuis 1996, conformément à l'article 148.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU** que le nombre de membres est déterminé conformément au règlement n° 2-306 (2007) et que les producteurs agricoles sont choisis parmi ceux qui sont inscrits sur une liste dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) conformément à l'article 148.3 de la Loi ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2017-05-121, la MRC de Coaticook a adopté le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Coaticook, incluant le plan d'action 2017-2022 ;

**ATTENDU** que parmi les actions de la mise en œuvre, un comité de suivi du PDZA devait être mis en place par la MRC ;

**ATTENDU** qu'un noyau de plusieurs membres du CCA devrait également être membres du nouveau comité, multipliant ainsi les rencontres, tant pour eux que les membres du personnel de la MRC ;

**ATTENDU** que plusieurs des sujets traités au CCA auront une incidence sur le comité de suivi du PDZA et vice-versa ;

**ATTENDU** la proposition de jumeler Comité consultatif agricole (CCA) et le Comité de suivi du PDZA ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** les avantages pour le monde agricole et la MRC, en termes de cohésion, concertation et vision à travailler avec un seul comité ;

**ATTENDU** les gains considérables d'efficacité à faire en terme de préparation de rencontre, d'animation, de déplacement, etc. tant pour les membres de comité, que pour le personnel de la MRC ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de ne pas créer de Comité de suivi du PDZA, malgré le plan d'action 2017-2022 ;
- ▶ de modifier le règlement n° 2-306 (2007) afin que le rôle du comité de suivi du PDZA soit ajouté aux rôles du CCA et de modifier sa composition afin que celle-ci soit plus représentative des enjeux agricoles du territoire de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

**ADOPTION**

CM2018-02-50

**6.3 MEMBRE « PRODUCTEURS AGRICOLES » 2018-2019**

**ATTENDU** qu'aux termes du règlement 2-306 (2007) - *Règlement instituant un comité consultatif agricole au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement*, la durée du mandat des membres est de deux (2) ans ;

**ATTENDU** que ledit mandat est renouvelable ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les producteurs agricoles sont choisis parmi ceux qui sont inscrits sur une liste dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) conformément à l'article 148.3 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU** les modifications à venir au règlement 2-306 (2007) afin que le rôle du comité de suivi du PDZA soit ajouté aux rôles du CCA et que le nombre de membres «producteurs agricoles» soit augmenté ;

**ATTENDU** qu'il reste une année au mandat de Messieurs Philipp Stirniman et Donald Madore à titre de représentants des producteurs agricoles ainsi que madame Sylvie Fauteux, à titre de représentante des conseils locaux ;

**ATTENDU** que le mandat de Messieurs Jacques Masson, Denis Beaulieu, Daniel Cotnoir et Gérard Duteau est cependant échu ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** de confier un mandat de membres du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook, et ce, pour une période de 2 ans à Messieurs Gérard Duteau, André Couture, Jacques Masson, Pierre Bolduc, Normand Roy ainsi que Madame Marie-Pierre Dubeau, à titre de représentants des producteurs agricoles, en sus de Messieurs Philipp Stirniman et Donald Madore.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**



CM2018-02-51

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.1 FDMC – PROJET RÉGIONAL DE BORNES DE RÉPARTITION DE VÉLOS**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook et certaines municipalités locales ont l'intention de mieux se positionner au niveau du cyclisme au cours des prochaines années ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a accueilli en 2015, le Défi des Cantons-de-l'Est de Vélo Québec (plusieurs centaines de cyclistes de route) avec le soutien de Tourisme Coaticook ;

**ATTENDU** que certaines municipalités ont soulevé l'intérêt de développer l'offre de mobilier urbain pour attirer davantage les cyclistes dans leur municipalité ;

**ATTENDU** que l'idée d'une borne de réparation en libre-service semblait attirer quelques municipalités.

**ATTENDU** qu'un projet collectif d'acquisition de mobilier urbain pour le vélo (exemple : bornes de réparation) pourrait éventuellement être financé avec le Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) ;

**ATTENDU** que les coûts de la borne Cyclo HALT varient entre 2 500 \$ et 3 000\$ (taxes et transport inclus), selon le choix de modèle ;

**ATTENDU** que les bornes de réparation répondent à l'un des volets décrits par Vélo Québec pour devenir «vélosympathique», en mettant à la disposition des cyclistes un environnement approprié pour la pratique du sport ;

**ATTENDU** que dans ce même volet (environnement), il existe d'autres éléments primordiaux, et davantage prioritaires à ces bornes, soit donner accès en tout temps à :

- des toilettes ;
- des points d'eau ;
- des stationnements à vélo sécuritaires ;
- etc.

**ATTENDU** que le président fondateur de Les Équipements Halt a confirmé à la MRC que ces bornes sont généralement installées dans des municipalités qui ont déjà quelques éléments d'accueil pour les cyclistes ;

**ATTENDU** que la seule borne CycloHalt dans les Cantons-de-L'Est se trouve au Centre national de cyclisme de Bromont ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte l'analyse de l'opportunité de l'achat de bornes de réparation à vélo en libre-service et en fait sienne comme si au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** de ne pas faire de ce projet un projet régional financé par le Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC), mais de soutenir, s'il y a lieu, les municipalités locales qui souhaiteraient installer une telle borne financée ou non avec leur enveloppe locale.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-02-52

**7.2 P.É.P.I.N.E.S – PROJET INTERRÉGIONAL DÉFI PARITÉ –  
 CRÉATION D’UN COMITÉ-MIXTE D’ÉGALITÉ**

**ATTENDU** que les organismes Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.É.P.I.N.E.S.) et Groupe Femmes, Politique et Démocratie souhaitent offrir à la MRC de Coaticook l’opportunité de participer à son nouveau projet Défi Parité ;

**ATTENDU** que Défi Parité est un projet initié et coordonné par Groupe Femmes, Politique et Démocratie, soutenu par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et financé par Condition féminine Canada ;

**ATTENDU** que le projet est présentement déployé dans 4 régions du Québec, notamment en Estrie grâce à l’implication de P.É.P.I.N.E.S. ;

**ATTENDU** qu’il a comme mission de soutenir les MRC dans la mise sur pied d’un comité mixte d’égalité, dans l’élaboration d’une politique d’égalité et d’un plan d’action et de mesures concrètes favorisant l’égalité entre les hommes et les femmes ;

**ATTENDU** que les avantages d’un comité-mixte d’égalité sont de :

- reconnaître officiellement la préoccupation de votre MRC à l’égard de l’égalité ;
- développer une expertise au sujet des besoins et réalités des femmes au sein de votre MRC ;
- susciter la participation des femmes et leurs intérêts face à la politique municipale ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- mieux cibler et renforcer les actions du Conseil des maires dans les dossiers susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes (recherches, écrits, recommandations, etc.) ;

**ATTENDU** qu'un comité-mixte d'égalité est composé d'au moins 7 personnes (hommes et femmes), dont :

- 2 élus (maire ou mairesse) de la MRC ;
- 2 représentantes d'organismes de femmes, les P.É.P.I.N.E.S. et Séjour la Bonne œuvre ;
- 3 citoyens/citoyennes connaissant les enjeux en condition féminine ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** de mettre sur pied d'un comité mixte d'égalité et d'y désigner Mesdames Françoise Bouchard et Marie-Ève Breton ainsi que Monsieur Johnny Pizar à titre d'élus de la MRC de Coaticook, dans le cadre du projet Défi Parité.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**8.0 AVIS DE MOTION**

Rien à signaler.

**9.0 RÈGLEMENTS**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2018-02-53

**9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT - RÈGLEMENT ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que conformément à l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC de Coaticook a adopté un projet de schéma d'aménagement et de développement durable, désigné sous le vocable «premier projet», le 17 février 2016 ;

**ATTENDU** que suite à son adoption, ce projet fut transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux 12 municipalités locales, aux 3 MRC contiguës, aux 3 commissions scolaires œuvrant sur le territoire, ainsi qu'aux organismes partenaires, conformément à l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**ATTENDU** que la MRC a reçu les avis et conformément l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a adopté, le 15 mars 2017, un second projet de schéma d'aménagement et de développement durable ;

**ATTENDU** que suite à son adoption, ce second projet fut également transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux 12 municipalités locales et aux 3 MRC contiguës ;

**ATTENDU** qu'un avis public fut publié dans l'édition du 19 avril 2017 du Crieur public annonçant la tenue de consultations publiques accompagné d'un résumé du second projet de schéma d'aménagement et de développement durable, conformément l'article 56.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**ATTENDU** que les consultations publiques ont eu lieu les 30 mai, 1<sup>er</sup> et 6 juin 2017 conformément l'article 56.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**ATTENDU** que la MRC a reçu les avis et conformément l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC a adopté, le 23 août 2017 aux termes de la résolution CM2017-08-180, le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook, lequel fut transmis régulièrement avec l'avis de convocation de la séance du conseil de la MRC du 23 août 2017, lequel fut transmis le 27 juillet 2017 ;

**ATTENDU** que conformément à l'article 56.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le règlement numéro 6-24 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et une version finale du document à cet effet, le 23 août 2017 ;

**ATTENDU** l'avis émis par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, daté du 20 décembre 2017, à l'effet que certains éléments du règlement n° 6-24 ne respectaient pas les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 56.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC dispose de 120 jours de la réception de l'avis du ministre pour adopter un règlement de remplacement ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le règlement de remplacement a pour objet de :

- préciser que la délimitation des territoires incompatibles à l'activité minière vise uniquement à interdire l'octroi de nouveaux droits d'exploration des substances minérales faisant partie du domaine de l'État ;
- s'assurer que les aires de protection des installations de prélèvement d'eau délimitées en tant que territoires incompatibles à l'activité minière sont conformes aux critères et exigences établis dans le document d'orientation sur la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire ;
- s'assurer que ces aires de protection soient identifiées dans le schéma d'aménagement et de développement durable et qu'elles correspondent à la délimitation prévue au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;
- s'assurer que les territoires incompatibles à l'activité minière qu'elle délimite soient situés à l'intérieur de ses limites administratives et que leurs bandes de protection respectent les largeurs prévues dans le document d'orientation ;
- se conformer à la Politique sur le bruit routier en définissant et en encadrant minimalement les usages sensibles en bordure du réseau routier supérieur de manière à assurer un niveau de bruit acceptable de 55 dBA Leq. 24 h ;
- ajouter le tronçon manquant de la route 147 situé au sud du périmètre d'urbanisation de la Ville de Coaticook au tableau portant sur les marges de recul minimales applicables sur les routes 143 et 147 ;
- définir au schéma les conditions particulières à l'implantation de constructions en bordure de certaines routes publiques numérotées.

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement fut donné régulièrement le 17 janvier 2018 et qu'un projet de règlement fut déposé, présenté à ce moment et une copie remise à chacun des membres du conseil ;

**ATTENDU** que le directeur général a rappelé aux membres du conseil l'objet du règlement et sa portée, ainsi que le fait que ce présent règlement diffère de celui qu'il remplace uniquement pour tenir compte de l'avis du ministre ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le règlement de remplacement numéro 6-25 – Règlement remplaçant le règlement n° 6-24 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

**10.1 ÉQUIPE MRC**

CM2018-02-54

**10.1.1 BILAN DU PLAN DE TRAVAIL 2017**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le bilan du plan des actions pour l'année 2017 de l'équipe de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit :

**ATTENDU** que le directeur général en résume les grandes lignes en lien avec le plan de travail 2017 et les faits saillants ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le bilan du plan des actions pour l'année 2017, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2018-02-55

**10.1.2 PLAN D'ACTION POUR 2018**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le plan de travail 2018 (février 2018-février 2019) pour l'ensemble des professionnels de la MRC de Coaticook ainsi que de la direction générale et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d'entériner le plan de travail 2018 tel que déposé et présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2018-02-56

### 10.1.3 PORTES OUVERTES

**ATTENDU** que la MRC tient environ tous les 4 ans une Assemblée générale des élus de la MRC de Coaticook où l'ensemble des conseils locaux ainsi que leur direction générale sont invités à se familiariser avec les divers services et ressources à la MRC ;

**ATTENDU** que lors de la dernière en mars 2014, les partenaires de la MRC étaient également invités ;

**ATTENDU** qu'une nouvelle formule est présentée aux membres du conseil de la MRC par la direction générale, consistant en une activité de type «portes ouvertes» où les gens seraient accueillis dans les bureaux de la MRC par le personnel regroupé par département afin de présenter leurs champs d'expertise, les services pouvant être rendus, etc.

**ATTENDU** que 2 plages horaires seraient proposées et les gens devraient s'inscrire à l'avance ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** de transmettre une invitation aux directions générales ainsi que l'ensemble des élus des municipalités locales pour des «portes ouvertes» de la MRC le 17 avril 2018, tel que présenté.

#### VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

#### ADOPTION



CM2018-02-57

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**10.2 ACTE DE CESSION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
VENANT-DE-PAQUETTE - ADJUDICATION DU LOT  
5 486 183 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK**

**ATTENDU** la demande du conseiller juridique de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette à l'effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2016, soit le lot 5 486 183 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sans bâtisse dessus construite, ni circonstances ou dépendance et sans numéro civique sur le chemin de la Rivière à Saint-Venant-de-Paquette (Québec) JOB 1S0 ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Anne-Sophie Francoeur, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que l'ensemble des frais sera assumé par l'adjudicataire, en l'occurrence la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à le signer pour et au nom de la MRC ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**10.3 PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

CM2018-02-58

**10.3.1 VERSION PRÉLIMINAIRE**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook travaille depuis l'automne 2017, à la rédaction d'une planification stratégique 2018-2022, exercice qui sert à établir les orientations de la MRC comme organisation ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser ;

**ATTENDU** que se doter d'une planification stratégique organisationnelle permettra à la MRC d'atteindre trois objectifs poursuivis par le conseil de la MRC, soient :

- 1° clarifier et d'assumer pleinement la mission (raison d'être) de la MRC ;
- 2° se donner une vision claire et commune qui permettra de mobiliser l'équipe et les partenaires dans une même direction et autour d'objectifs partagés ;
- 3° identifier des moyens clairs et ambitieux qui permettront véritablement de mobiliser les partenaires et l'équipe pour sa mise en œuvre ;

**ATTENDU** que la direction générale présente au conseil une version préliminaire de la planification stratégique organisationnelle de la MRC ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'adopter la version préliminaire de la planification stratégique organisationnelle de la MRC, telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**10.3.2 PROCESSUS DE CONSULTATION**

La version préliminaire de la planification stratégique de la MRC (à titre d'organisation et non pas à titre de territoire) fut élaborée en prenant en considération les enjeux prioritaires identifiés lors de différentes séances de travail avec l'équipe des employés de la MRC, les maires ainsi que les directions générales des municipalités locales. Le comité administratif de la MRC a choisi de consulter les municipalités locales ainsi que les comités de la MRC, afin d'avoir une perspective qui pourrait être bénéfique à la finalisation du document de planification stratégique de la MRC de Coaticook. Le document présenté n'exclut pas que la MRC va continuer de travailler dans tous les champs de compétences où elle œuvre déjà et ne se veut en aucun temps un substitut à des planifications sectorielles existantes ou des plans locaux. La compilation des commentaires sera présentée aux membres du conseil de la MRC, lors d'un atelier de travail le 29 mars à 19h00, afin de procéder à l'adoption de la planification stratégique en avril prochain. La version préliminaire sera également présentée sommairement aux directeurs généraux lors de la rencontre du 22 février.

**11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

**11.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 17 JANVIER 2018**

La greffière dépose le procès-verbal de la session extraordinaire du Comité administratif (CA) du 17 janvier 2018.

**11.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU  
COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 14 FÉVRIER 2018**

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 14 février 2018.

**11.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU  
(CGE) DU 17 JANVIER 2018**

La greffière dépose le compte rendu du Comité de gestion de l'eau (CGE) du 17 janvier 2018

**11.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF EN  
TRANSPORT DU 9 FÉVRIER 2018**

La greffière dépose le compte rendu du Comité consultatif en transport du 9 février 2018.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 21 FÉVRIER 2018**

La greffière dépose le compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 21 février 2018.

**12.0 RECOMMANDATIONS**

**12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 FÉVRIER 2018**

CM2018-02-59

**12.1.1 MRC DE MATAWINIE ET MRC DES LAURENTIDES – SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURE POUR LES SERVICES POLICIERS**

**ATTENDU** que la MRC de Matawinie et la MRC des Laurentides sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du ministre de la Sécurité publique afin de dénoncer le retard dans la réception de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, de refuser d'assumer une hausse supérieure à 3 % et d'exiger la mise en place d'un plafond sur la somme payable par les municipalités à un maximum de 50 % de la facture ;

**ATTENDU** que la facture pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 a été transmise seulement après maintes pressions de la part des municipalités et organisations municipales ;

**ATTENDU** que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU** que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

**ATTENDU** que les municipalités ont reçu l'estimation des coûts pour la Sûreté du Québec seulement au début de l'année 2018, soit après le délai habituel pour l'adoption de leur budget annuel ;

**ATTENDU** que le Gouvernement exige des municipalités qu'elles adoptent un budget équilibré et qu'il est impossible de le faire sans connaître le montant de la facture pour les services de la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU** que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU** l'annonce du ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, le 20 décembre 2017, à l'effet qu'une aide financière importante permettrait aux municipalités de réduire à environ 3 % la hausse de leur facture pour les services de la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU** qu'à la lecture de l'estimation des coûts, les municipalités doivent supporter une augmentation de plus du double de ce qui avait été annoncé le 20 décembre 2017 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que dans le cadre des négociations, rien ne laissait présager des augmentations réelles excédant les coûts assumés par les municipalités ;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec absorbe temporairement une partie de l'augmentation prévue pour l'année 2018 et certains ajustements rétroactifs, mettant ainsi en perspective que les municipalités assumeront éventuellement 100 % de cette augmentation ;

**ATTENDU** que l'entente de services entre la Sûreté du Québec et les MRC a pris fin en juin 2017 ;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU** le manque flagrant et reconnu de ressources policières sur certains territoires, comme celui de la MRC de Matawinie ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 14 février 2018 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la MRC de Matawinie et la MRC des Laurentides dans leurs démarches auprès du ministre de la Sécurité publique afin :
  - de dénoncer le retard dans la réception de la facture pour les services de la Sûreté du Québec ;
  - de refuser d'assumer une hausse supérieure à 3 %, telle qu'annoncée par le ministre Coiteux le 20 décembre 2017 ;
  - d'exiger la mise en place d'un plafond sur la somme payable par les municipalités à un maximum de 50 % de la facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;
  
- ▶ de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de tenir compte des revendications du monde municipal dans le cadre des négociations sur l'entente à venir ;
  
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale ainsi qu'aux MRC requérantes.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2018-02-60

**12.1.2 TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME) – PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LA PARTICIPATION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (FQIS)**

**ATTENDU** que la Table des MRC de l'Estrie (TME) sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin que chacune des MRC intéressées signe une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) ;

**ATTENDU** que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales ;

**ATTENDU** que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS ;

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut prendre toute mesure pour favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

**ATTENDU** que les MRC de l'Estrie ont toutes identifié une concertation sur son territoire en matière de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale et que ces instances favorisent la participation de personnes en situation de pauvreté ou leurs représentants ;

**ATTENDU** que les MRC peuvent conclure des ententes avec des ministères et organismes du gouvernement pour la mise en œuvre des priorités régionales ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 14 février 2018 ;

**ATTENDU** que la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook appuie fortement la démarche ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la Table des MRC de l'Estrie (TME) dans ses démarches afin que chacune des MRC intéressées signe une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ de signifier l'intérêt de la MRC de Coaticook à signer une telle entente et à cet effet autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier/directeur général à signer l'entente à intervenir au nom de la MRC ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au MTESS, à la députation régionale, à l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale, ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**12.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU (CGE) DU 17 JANVIER 2018**

CM2018-02-61

**12.2.1 TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MEDER**

**ATTENDU** que le marais de la Meder est situé à Coaticook et est l'un des cinq milieux humides d'intérêt régional identifié au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que ce marais a également été identifié à l'échelle estrienne comme un site d'intérêt pour la sauvagine par ministère de la Faune (MFFP) ;

**ATTENDU** qu'à l'époque, la pisciculture avait aménagé un ouvrage de contrôle du niveau de l'eau, sous forme de digue dont le trop plein d'eau était évacué par une cheminée et une canalisation sous la digue ;

**ATTENDU** que depuis plusieurs années, la canalisation sous la digue est brisée, entraînant un écoulement constant de l'eau du marais et empêchant donc le milieu humide de conserver son eau ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que cette variation du niveau de l'eau est nuisible pour la faune et la flore entraînant une réduction de la qualité de ce milieu ;

**ATTENDU** que les quatre propriétaires impliqués dans le projet, dont le propriétaire de la digue, ont été rencontrés par Corridor Appalachien et sont en faveur du projet de restauration du marais ;

**ATTENDU** que le ministère de la Faune a reçu du financement (20 000\$) pour la réalisation de plans et devis pour la réfection de l'ouvrage de retenue ;

**ATTENDU** le projet de loi n° 132 prévoit la mise en place d'un Programme de restauration et de création de milieux humides du ministère du Développement durable et de la lutte contre les changements climatiques ;

**ATTENDU** la nature des travaux et la compétence des MRC en matière de gestion de l'eau en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gestion de l'eau (CGE), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 17 janvier 2018 ;

**ATTENDU** que l'implication de la MRC ne serait pas financière outre l'implication de ressources humaines ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Robert Fontaine

**IL EST RÉSOLU** d'accepter que la MRC de Coaticook soit le maître d'œuvre du projet de restauration du marais de la Meder situé à Coaticook, tel que décrit aux présentes.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

**ADOPTION**



CM2018-02-62

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**12.2.2 FORUM SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L'EAU**

**ATTENDU** que le projet Res'alliance est un projet sur trois ans du regroupement des organismes de bassin versant du Québec pour lequel la MRC est un partenaire et qui est piloté par le COGESAF ;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un projet sur l'adaptation aux changements climatiques ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a été identifiée comme communauté leader et l'objectif du projet dans la MRC consiste à établir un plan d'action d'adaptation aux changements climatiques en lien avec les inondations ;

**ATTENDU** qu'un portrait préliminaire a été élaboré et un diagnostic sera établi afin d'établir la vulnérabilité de la population face aux inondations et aux changements climatiques ainsi que d'identifier des pistes de solution ;

**ATTENDU** que dans le cadre de ce projet, le COGESAF propose d'organiser conjointement avec la MRC, un forum d'une demi-journée sur les changements climatiques ;

**ATTENDU** que dans la région, plusieurs projets sont en lien avec les changements climatiques et plusieurs données sont générées ;

**ATTENDU** que l'objectif du forum consisterait à sensibiliser la population sur les enjeux en lien avec les changements climatiques et l'eau pour la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que des conférences vulgarisées seraient offertes à la population afin de présenter les effets déjà visibles des changements climatiques dans la MRC, à quoi s'attendre dans les prochaines années, les moyens d'adaptation possibles, etc. ;

**ATTENDU** qu'il s'agirait également d'une opportunité d'alimenter le diagnostic du projet Res'alliance ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gestion de l'eau (CGE), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 17 janvier 2018 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter d'organiser conjointement avec le COGESAF, un forum d'une demi-journée sur les changements climatiques afin de sensibiliser la population sur les enjeux en lien avec les changements climatiques et l'eau, et ce, dans le cadre projet Res'alliance ;
- ▶ d'accepter également que la MRC de Coaticook s'engage financièrement à cet effet, jusqu'à un maximum de 1 000 \$.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

**12.3 COMITÉ CONSULTATIF EN TRANSPORT DU 9 FÉVRIER 2018**

CM2018-02-63

**12.3.1 PROJET DE PLATE-FORME ESTRIENNE DE TRANSPORT DURABLE**

**ATTENDU** que le Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE) s'intéresse au secteur des transports, l'un des grands responsables de l'émission des GES (gaz à effets de serre) ;

**ATTENDU** que la mobilisation des acteurs centraux de l'Estrie, tel que les MRC, est essentielle pour améliorer le bilan régional des émissions de gaz à effet de serre ;

**ATTENDU** que l'utilisation du transport durable par les citoyens de l'Estrie bénéficie à l'atténuation des gaz à effet de serre et s'inscrit donc dans une démarche de lutte aux changements climatiques ;

**ATTENDU** leur projet de plate-forme estrienne de transport durable, une sorte de « GOOGLE MAPS » pour nos trajets intra-MRC et inter-MRC servira à mettre en valeur les services et les incitatifs offerts dans la région ;

**ATTENDU** qu'en phase 1, ce sera uniquement possible d'avoir l'information sur le type de transport disponible, sans les horaires ;

**ATTENDU** que le CREE souhaite collaborer avec tous les acteurs centraux et influents du secteur municipal afin de bonifier le projet et d'en assurer la pérennité ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le défi est la mise à jour de la base de données, sinon l'outil bien que centralisé, ne sera pas utilisé et perdra toute sa valeur ;

**ATTENDU** que l'appui financier demandé à la MRC est de 1 200\$ pour 2018, et 500\$ les années suivantes si l'ensemble du montage financier est respecté ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif en transport (CCT), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 9 février 2018 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'offrir au Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE) le soutien en ressources humaines de la MRC pour alimenter les données de notre MRC sur leur projet de plate-forme estrienne de transport durable, mais aucune contribution financière de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
<b>TOTAL</b>	<b>45/45</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**12.4 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 6 FÉVRIER 2018**

**12.4.1 PLAN DE MARKETING**

**ATTENDU** la volonté du conseil de la MRC de faire rayonner la région de Coaticook

**ATTENDU** l'adoption du plan de communication/marketing par le conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2016-10-251 ;

CM2018-02-64



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** la présentation d'actions du plan de promotion et des outils promotionnels par l'agente de communication et de marketing Madame Amélia Carr ;

**ATTENDU** qu'une campagne radio répartie sur toute l'année est prévue dans le plan de communication/marketing et pourrait être mise de l'avant en partenariat avec la Corporation touristique régionale de Coaticook ;

**ATTENDU** la proposition de Bell Média ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de développement économique, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 6 février 2018 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil souhaitent qu'un suivi du rayonnement auprès du public cible ainsi qu'un bilan des retombées leur soient présentés à l'occasion ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de confier le mandat à la direction générale d'aller de l'avant avec une campagne radio, telle que présentée et répartie sur toute l'année en partenariat avec la Corporation touristique régionale de Coaticook dans le cadre du plan de marketing de la région de Coaticook ;
- ▶ d'affecter et d'engager un montant net de 15 000 \$ dans la Partie I, département «Aménagement», la catégorie de fonctions «Aménagement, urbanisme & développement – Développement économique, Plan de marketing», poste budgétaire 02 62103 420 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de ladite dépense, sur réception des pièces justificatives à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

**ADOPTION**

**13.0 CORRESPONDANCE**

**13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**13.2 CAB – MERCI POUR L'ÉDITION 2017**

La greffière dépose les remerciements adressés par le Centre d'action bénévole (CAB) pour la campagne des paniers de Noël 2017, qui a connu un franc succès. Plusieurs statistiques intéressantes sont indiquées dans leur document.

**13.3 FQM – COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La greffière dépose le communiqué de presse de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soulignant l'élection de Jacques Demers, maire de sainte-Catherine-de-Hatley à titre de nouveau président de la FQM. Une lettre de félicitations de la part du conseil lui sera acheminée.

**14.0 RAPPORTS**

**14.1 PRÉFET**

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à quelques rencontres de comités, conférences de presse et lancements, dont une présentation à la MRC du Granit sur la concertation ayant mené au dépôt par T@CTIC du projet de déploiement d'Internet haute-vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie où le FARR était au cœur des préoccupations et des échanges, le souper annuel du maire de Coaticook organisé par la Chambre de commerces et industries de la région de Coaticook qui a remporté un vif succès (plus de 180 convives), une rencontre du comité régional de développement économique, une rencontre du CA de T@CTIC, la Soirée Hommage aux personnes ayant reçu un mérite estrien par la Tribune au cours de la dernière année, une rencontre du comité restreint de mobilisation sur le bois, la conférence de presse pour les nouveaux investissements du Parc de la Gorge et de la Ville de Coaticook pour Foresta Lumina, le lancement du site web [www.ressourcescoaticook.com](http://www.ressourcescoaticook.com) qui est un répertoire des ressources sociocommunitaires de la région, etc.



## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

#### 14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre d'administratrice de la Ressourcerie, fait un bref suivi des activités et informe les élus que l'année financière 2017 a permis d'équilibrer les revenus et les dépenses et que 20 000 tonnes ont été valorisées. Au niveau du CDC, elle invite les élus à consulter le site web [www.ressourcescoaticook.com](http://www.ressourcescoaticook.com) qui donne une belle fenêtre au milieu sociocommunautaire. Au niveau du CAB, le 30<sup>e</sup> anniversaire, la semaine hommage aux bénévoles ainsi que les clinques d'impôts pour les personnes à faible revenu, sont les priorités. Au niveau de la Table de concertation culturelle, l'organisme tiendra sa journée de réflexion annuelle (Lac-à l'épaule) le 24 février prochain. Au niveau des autres dossiers culturels, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a octroyé une aide financière de 20 000 \$ aux Amis du Patrimoine. La MRC contribue annuellement 5 000 \$ aux termes de l'entente de développement qu'elle a signé avec le CALQ. La politique culturelle chemine très bien au niveau de la rédaction. Elle rappelle qu'un forum sur la médiation culturelle se tiendra à Barnston-Ouest le 24 mars prochain.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et services policiers informe le conseil que sur le territoire de la MRC de Coaticook, seulement une école a procédé à l'exercice de confinement barricadé du Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (Programme PRÉS) cette année et 3 autres exercices sont planifiés au cours des prochaines semaines. Les élus qui souhaitent vivre l'expérience sont invités à communiquer avec Madame Joséanne Bédard à cet effet et ils sont également sollicités afin d'encourager les écoles à y prendre part. Les membres du CSP suivront une formation le 1<sup>er</sup> mai prochain. Madame Michèle Laliberté, intervenante sociocommunautaire pour l'Organisme de justice alternative Le Pont est venue présenter les services offerts par l'Unité de médiation citoyenne de la MRC, celle-ci est également disponible pour rencontrer les conseils locaux, sur demande.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» n'a rien à partager, puisque la rencontre du CCFP se tiendra le 27 février prochain.

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, indique que le CIARC devra se défendre suite à une poursuite au civil en dommages de près de 73 000 \$. Il rappelle que le Vin & Fromage annuel de l'Expo se tiendra le 24 février prochain à la Frontalière.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA rappelle que le lancement de l'ARTERRE se fera le 7 mars prochain au CRIFA à compter de 10h30.

Marie-Ève Breton, responsable des dossiers Loisirs n'a rien à partager.

Françoise Bouchard, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que lors de la dernière rencontre de Récup-Estrie, Monsieur Hugues Grimard, maire d'Asbestos et préfet de la MRC des Sources fut réélu à titre de président de l'organisme. L'exercice financier 2017 se solde avec des surplus budgétaires, en partie grâce aux nouveaux débouchés pour les matières plastiques. L'entente actuelle se termine en 2020, des décisions seront à prendre au cours des prochains mois, quant à l'avenir de la régie. Au niveau du comité des matières résiduelles de la MRC, les embauches à venir pour les emplois d'été, les écocentres occasionnels, le 10<sup>e</sup> anniversaire du bac brun, celui du bac bleu, etc. sont au cœur des discussions. La performance de la



## **LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

MRC nous place maintenant au 3<sup>e</sup> rang, derrière Sherbrooke et les Iles-de-la-Madeleine.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques et du Fonds de développement du territoire n'a rien à partager.

Simon Madore, responsable des dossiers de Développement économique, de l'Aménagement et de la Fête régionale de la famille indique que le nouveau Fonds INNOVE a dû être modifié et encadré en raison du fort engouement pour celui-ci dès son lancement le mois dernier.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau indique que lors de la rencontre du COGESAF de la semaine dernière un rapport annuel d'activités fut présenté. Il invite les élus qui souhaitent le consulter ou obtenir plus d'informations à lui demander.

#### **14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC**

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : les évaluations annuelles du personnel, le dépôt de la demande d'aide financière pour une étude de mise en commun des opérateurs de réseaux d'eau potable et usées, la rédaction de la planification stratégique, le dépôt de demande d'aide financière auprès d'Emploi été Canada, le début des appels de candidature pour les étudiants et pour le chargé de projet renouvellement MADA, la rédaction d'une entente entre Acti-Bus et la MRC répartissant les responsabilités, la rédaction et le justificatif du règlement de remplacement pour le SADD, la révision du programme de prévention en santé et sécurité au travail, une cartographie interactive pour les projets résidentiels, le référencement et une campagne Adword pour le site Internet Région de Coaticook, la préparation de l'Expo-habitat, la réflexion sur l'avenir du Crieur public, la conception du plan de promotion de l'année 2018, la rédaction d'une politique de location des outils de promotion, la compilation et collecte d'infos pour le rapport annuel en sécurité incendie, la confection de la liste des inspections à faire par les municipalités pour les risques faibles et moyens (8 municipalités) et pour les risques élevés et très élevés (8 municipalités) à faire par la MRC, rencontre avec SSI St-Isidore/St-Malo et Beacher Falls pour suivis et rapports, saisie de rapports de risques faibles pour STAE, 6 plans d'intervention dans CAUCA, participation à la recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) (on dénombre déjà 5 incendies sur le territoire depuis début 2018, dont 3 en milieu agricole), 17 inspections risques élevés et très élevés, 15 visites risques faibles et moyens, compilation des demandes des municipalités locales pour les services policiers, règlement PPCMOI à Saint-Herménégilde, révision des outils d'urbanisme à Waterville, soutien à Saint-Malo pour l'inspection, demande autorisation CPTAQ pour les écocentres, rapport annuel des GMR, travail sur les projets d'écocentres occasionnels régionaux, soutien à Coaticook sur le dossier du barrage du lac Cotnoir, tournée des municipalités pour les cônes alluviaux, rédaction de 2 projets pour un appel à projets estrien (PARR) sur les enjeux de l'eau, soutien aux associations de lacs, 9 permis d'abattage d'arbre, suivi du dossier de l'agrile du frêne, démarches pour une étude de marché sur un complexe hôtelier, organisation de l'hommage à l'entreprenariat et développement, organisation du défi Ose Entreprendre, soutien à la suite de l'annonce de faillite de Val-Estrie, organisation d'une journée-conférence sur le thème de l'innovation, lancement de la politique INNOVE, modification de la politique INNOVE suite aux grands intérêts générés, modification du Code d'éthique des membres du comité de développement et modification de la Politique du



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Fonds Nouveaux entrepreneurs (NE), traitement des données du recensement 2016, appel en cours du FDMC, soutien à Coaticook dans l'élaboration de politique d'accueil pour Coaticook, soutien à T@CTIC dans la négociation de l'entente pour IHV avec les ministères, démarchage régional pour un travailleur de rang pour boucler le financement, soutien au démarrage du projet de stage de formation agricole (Ferm'Emploi), soutien à la mise à jour du plan de lutte à la pauvreté, mise en œuvre du plan d'action du MIDI (immigration), début de l'Arterre et promotion auprès de la relève, préparation d'une conférence de presse début mars pour le lancement de l'Arterre, refonte du site produitdelaferme.com, conception d'une campagne de promotion des produits locaux en épicerie, finalisation du portrait culturel, organisation du forum culture pour tous le 24 mars, suivi des projets de l'entente culturelle (fiche patrimoine bâti, caractérisation des noyaux villageois, atelier sur les points de vue), commande d'un module pour le parc Nelson, 3 demandes de subvention pour des surfaces multifonctionnelles, début de la planification de la formation, conception d'un programme d'aide animateur (animateur bénévole), réflexion sur un protocole de soutien SAE pour la clientèle avec besoins particuliers, organisation/soutien des camps de jours de la relâche (Saint-Malo et Acti-sports), rencontres (focus group) par secteurs sur les besoins en terme touristique, analyse du taux d'occupation de l'hébergement de 2017, etc.

#### **14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

Information est donnée qu'un déjeuner-conférence aura lieu le 14 mars à 7h00 à Lennoxville avec l'Honorable Marie-Claude Bibeau. Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : [info@ccircoaticook.ca](mailto:info@ccircoaticook.ca).

Information est également donnée que la rencontre avec le ministre Laurent Lessard se déroulera au restaurant La Place à 12h00 lundi le 26 février.

#### **15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

#### **16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h57.

---

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 21 février 2018.

---

Responsable des archives